Fiche d'atelier 3 : Bâtiment et construction

Sources : Bilan carbone 2023 (2026) ; Plan climat vaudois 2e génération (2025)

Données du Bilan carbone

ÉMISSIONS TERRITORIALES

Les émissions des bâtiments représentent **34% des émissions territoriales.** Sources :

- Mazout et gaz : 97%
- Autres types de chauffage: 3%

Les émissions de la production de ciment (comprises dans le secteur "procédés industriels hors chaleur") représentent 50% des émissions du secteur de l'industrie, soit **7% des émissions territoriales.**

Objectifs bâtiments 1990-2030 (émissions territoriales) : -65%

Évolution 1990-2023 : **-41%**

Objectifs industrie 1990-2030 (émissions territoriales) : -35%

Évolution 1990-2023 : **-18%**

Pas d'objectifs pour la Construction car ce secteur est compris comme secteur d'émissions extraterritoriales.

ÉMISSIONS EXTRATERRITORIALES

Bâtiment

Les émissions extraterritoriales du secteur Bâtiment sont notamment liées à l'extraction de combustibles et à la production d'électricité.

Construction

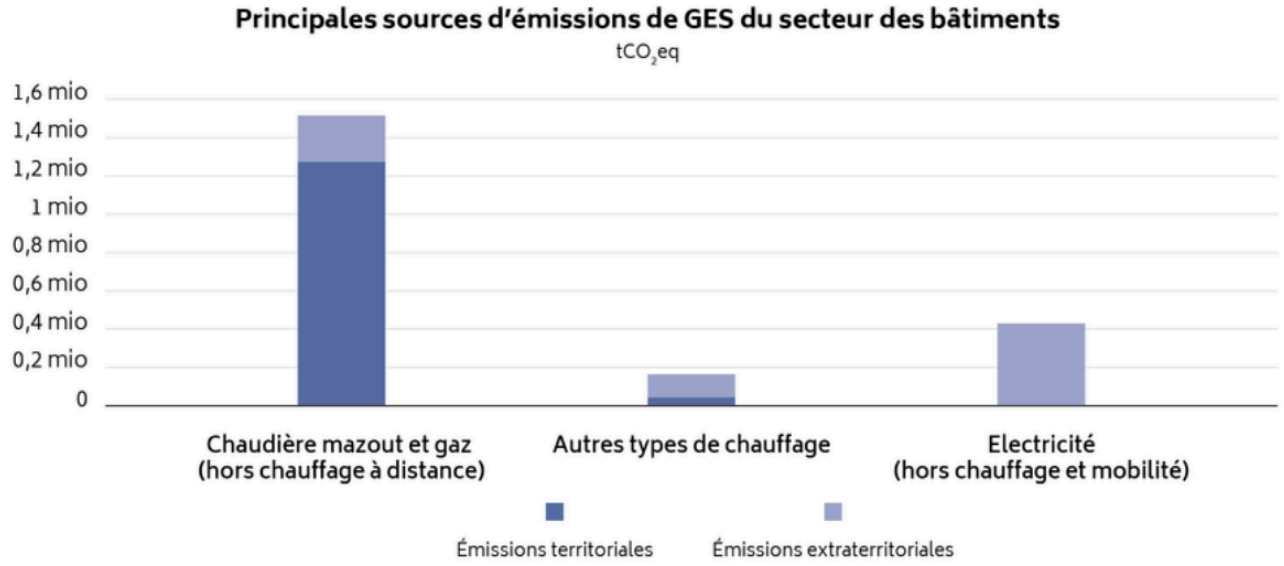
La majorité des émissions du secteur Construction sont dues à la construction et à la rénovation de bâtiments d'habitation. Les autres constructions qui réunissent les constructions industrielles, agricoles ou destinées aux services et aux administrations publiques sont responsables d'environ 45% des émissions de ce secteur.

ÉMISSIONS TOTALES

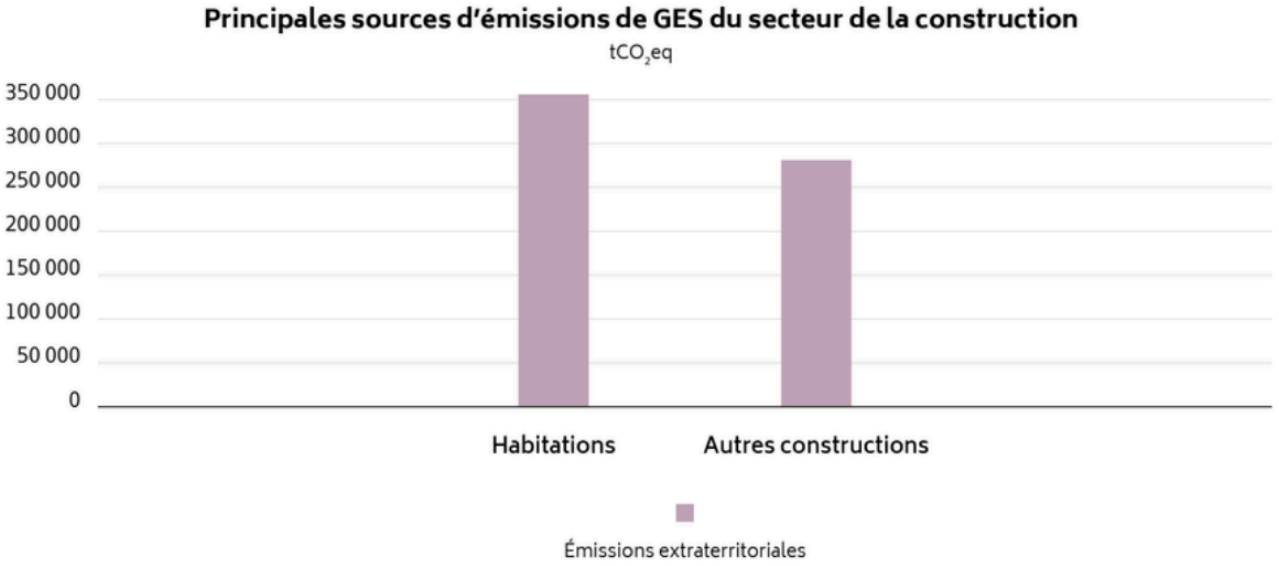
Les émissions des bâtiments représentent **18% des émissions totales cantonales.**

Selon une réponse du Conseil d'Etat à une interpellation (26_REP_135), le secteur de la construction représente environ **7% des émissions totales cantonales**, en incluant la production et le transport de matériaux de construction dont le ciment, souvent comptabilisé dans le secteur de l'industrie. En ajoutant les engins de chantier (1 %), les activités liées à la construction totalisent donc environ **8 % des émissions totales cantonales**.

Additionnées, ces secteurs représentent **26% des émissions totales cantonales.**



Bilan carbone 2023 (2026), p.17



Bilan carbone 2023 (2026), p.35

Mesures Plan climat

*Les mesures précédées d'une * sont qualifiées de mesures emblématiques.*
Quand la mesure n'est pas spécifiée, le statut de mise en œuvre est indéterminé.

A. POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

- EB-1 Réviser la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) → **Adoptée par le Grand Conseil ✅**

Remplacement des chauffages fossiles obligatoire 15-20 ans (au plus tard 2047) ; assainissement obligatoire bâtiments F et G de grande taille (<750m2) avant 2042 ; pour les nouvelles constructions et rénovations importantes, les toitures doivent être équipées d'installations photovoltaïques ; conditions cadres pour émissions de GES de la construction, encouragements d'utilisations de matériaux plus durables (bois, réutilisation).

- EB-2 Actualiser les objectifs de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn)
- EB-3 Élaborer la feuille de route « Sobriété énergétique »
- EB-4 Mobiliser les acteurs dans la transition énergétique
- EB-5 Réviser la Directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions (DRUIDE) → **Publiée par le Conseil d'Etat ✅**

B. BÂTIMENTS PUBLICS ET PARAPUBLICS

- EB-6 Accélérer le rythme des assainissements énergétiques dans le parc immobilier de l'administration cantonale
- *EB-7 Soutenir la rénovation énergétique et durable des établissements socio-sanitaires → **Adoptée par le Grand Conseil, en cours de réalisation ✅**
- EB-8 Réaliser une étude de faisabilité concernant la rénovation durable des établissements de l'enseignement spécialisé
- *EB-9 Soutenir la rénovation énergétique et durable des bâtiments communaux et des écoles → **Adoptée par le Grand Conseil, en cours de réalisation ✅**
- *EB-10 Assainir l'enveloppe thermique de l'Amphipôle → **En attente, dès 2025**
- EB-11 Améliorer l'autosuffisance des bâtiments de l'administration cantonale avec une gestion globale de l'énergie électrique
- *EB-12 Atteindre l'autonomie électrique des bâtiments de l'administration cantonale → **Adoptée par le GC ✅**
- EB-13 Réduire les émissions des bâtiments du CHUV
- *EB-14 Raccorder le site de Cery du CHUV au chauffage à distance → **Réalisée ✅**

C. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DURABLES ET RÉEMPLOI

- *EB-15 Favoriser le réemploi des matériaux et les matériaux durables (construction) → **Adoptée par le GC, en cours de réalisation ✅**
- EB-16 Systématiser le réemploi des matériaux de construction dans le parc immobilier de l'administration cantonale

D. DOCUMENTATION

- EB-17 Développer le programme « monitoring énergie »
- EB-18 Organiser la surveillance des fluides frigorigènes

E. ECONOMIE ET INDUSTRIE

- *EI-2 Renforcer la filière bois → **Publiée par le Conseil d'Etat** ✅
- *EI-3 Développer des programmes de formation et d'insertion dans le domaine de la transition énergétique → **Adoptée par le Grand Conseil, en cours de réalisation** ✅

Définition de la "transition juste" (CCD, UNIL) :

"La transition vers un avenir plus durable présente des défis écologiques et sociaux profondément liés entre eux. Alors que les sociétés tentent de trouver des voies vers la durabilité qui sont à la fois équitables et inclusives, une transition juste (TJ) vise à :

- Garantir que les populations vulnérables ne soient pas injustement pénalisées par les efforts de décarbonisation et de transition ;
- Remédier aux injustices qui découlent de responsabilités différenciées ; et
- Empêcher l'exacerbation des injustices existantes."

Propositions de thématiques en sous-groupes :

- Rénovations, assainissement, adaptation canicule
- Main d'oeuvre
- Circularité, réemploi, matériaux durables, sobriété
- Transition juste

Retrouvez tous les rapports d'analyse détaillés d'Objectif Climat Vaud sur notre site objectifclimat.ch > Observatoire politique